

## VILLE DE BOUILLON

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2010

---

**Présents** : Mr. Pierret J., Bourgmestre-Président ;  
Mme et Mrs. Poncelet J., Buchet M-P., Frère M., Arnould D., Echevins ;  
Mr. Arnould P., Président CPAS ;  
Mmes et Mrs. Denis G., Gobert A., Adam P., Poncin P., Dachy F., Dasnois P., Joris B.,  
Houthoofdt L., Chaidron L., Conseillers communaux ;  
Mr. Mathieu J., Secrétaire communal.

**Excusés** : Mme et Mr Boidron A et Istace F, conseillers communaux.

Le Président ouvre la séance à 20 H

### SEANCE PUBLIQUE

#### Administration

##### 1. Procès-verbal du 01.03.10.

Par 9 oui et 6 abstentions (MM Arnould D , Poncin P, Gobert A, Adam P, Dasnois P et Chaidron L), approuve ce PV avec confirmation du point « a » du huis-clos comme suit :

**« De plus, à l'unanimité, rectifie, à la demande expresse de la Province, sa délibération du 14.12.09 relative au recrutement d'un Capitaine Chef de Service Professionnel en remplaçant les termes : « le candidat est promu par recrutement dans un autre Service Incendie au grade de Capitaine, au grade de Lieutenant professionnel ou à défaut, au grade de Sous-Lieutenant professionnel » par les termes « les candidats doivent être titulaires du grade de capitaine ou à défaut du grade de lieutenant. »**

M.Gobert justifie son abstention par le fait qu'il estime « que le Conseil n'a pas commencé à 20 H précise mais bien avant. »

**M.Serge Collard, Receveur communal, entre en séance.**

#### Comptabilité

##### 2. Budget Communal 2010.

Par 10 oui et 5 non (MM P.Adam, P.Dasnois, P.Poncin, A.Gobert et L.Chaidron), approuve ce budget comme suit :

#### **service ordinaire :**

Recettes	12.655.842,52 €
Dépenses	11.637.645,85 €
<b>Boni</b>	<b>1.018.196,67 €</b>

#### **service extraordinaire :**

Recettes	6.899.485,96 €
Dépenses	6.860.072,92 €
<b>Boni</b>	<b>39.413,04 €</b>

M.P.Adam demande que soient repris au PV les propos de l'Echevin de la Forêt : « les chemins forestiers sont en bon état » et sollicite que dorénavant le rapport de la commission du budget soit également envoyé aux conseillers en même temps que le budget.

**M.Serge Collard, Receveur communal, quitte la séance.**

**3. Redevance relative aux concessions de sépultures : modification**

A l'unanimité, approuve ces modifications comme suit :

A. Concessions de sépulture « pleine terre » :

Type :	Ancienne redevance :	Nouvelle redevance :
<b>30 ans – 3 corps</b>	<b>125,00 €</b>	<b>125,00 €</b>
<b>30 ans – 6 corps</b>	<b>250,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
<b>30 ans – 9 corps et plus</b>	<i>Non tarifé</i>	<b>375,00 €</b>

B. Concessions pour caveaux :

**a. Matériaux traditionnels :**

Type :	Ancienne redevance :	Nouvelle redevance :
<b>30 ans – 3 corps</b> (Largeur mur compris : 1,30 m)	<i>Non tarifé</i>	<b>300,00 €</b>
<b>30 ans – 6 corps</b> (Largeur mur compris : 2,15 m)	<i>Non tarifé</i>	<b>600,00 €</b>
<b>30 ans – 9 corps et plus</b> (Largeur mur compris : 3,00 m)	<i>Non tarifé</i>	<b>900,00 €</b>

**b. Matériaux préfabriqués :**

Type :	Ancienne redevance :	Nouvelle redevance :
<b>30 ans – 3 corps</b> (Largeur totale : 1,30 m)	<i>Non tarifé</i>	<b>225,00 €</b>
<b>30 ans – 6 corps</b> (Largeur totale : 2,15 m)	<i>Non tarifé</i>	<b>450,00 €</b>
<b>30 ans – 9 corps et plus</b> (Largeur mur compris : 3,00 m)	<i>Non tarifé</i>	<b>675,00 €</b>

C. Concessions de columbarium :

Type :	Ancienne redevance :	Nouvelle redevance :
<b>30 ans – 2 urnes</b>	<i>Non tarifé</i>	<b>225,00 €</b>

D. Concessions de sépulture pour l'inhumation des urnes :

Type :	Ancienne redevance :	Nouvelle redevance :
<b>30 ans</b> (80 cm / 80 cm)	<b>75,00 €</b>	<b>75,00 €</b>

**4. Taxe sur les pylônes : abrogation.**

A l'unanimité, approuve cette abrogation.

### Fabrique d'Eglise

#### 5. Budget 2010 de la F.E. de Bellevaux

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ce budget dont la part communale est de 3.424,47 €.

#### 6. Compte 2009 des F.E. de Noirefontaine et Bouillon

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ces comptes dont le résultat est :

- Noirefontaine : boni de 15.555,83 €
- Bouillon : boni de 7.635,64 €

### Urbanisme

7. Permis d'urbanisme demandé par Dominique Claparede pour la construction d'une habitation à Bouillon, rue Au-Dessus de la Ville, 39, cadastrée 1<sup>ère</sup> D., S° A, n° 250, 251 & 253.: enquêtes publiques (en vertu des art. 128 & 129 du C.W.A.T.U.P.) du 13.11.09 au 30.11.09 et 01.02.10 au 16.01.10 : sans observation : délibération sur les questions d'équipement de voirie.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur les travaux en voirie.

8. Permis d'urbanisme en vue de l'aménagement de la voirie du Quai des Saulx, à Bouillon : délibération sur les travaux de voirie (art.129bis du CWATUP).

A l'unanimité, émet un avis favorable sur les travaux en voirie.

### Aliénation

9. Cession gratuite à Interlux d'une partie de parcelle sise au lieu-dit « Menuchenet », cadastrée 2<sup>ème</sup> Div, S° A, , n°1/Z3 d'une contenance d'environ 24m<sup>2</sup> pour la construction d'une cabine électrique : décision de principe.

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette cession.

### Travaux

10. Programme « Dégâts Hiver 2010 » du G.W. : C.S.C. pour la désignation d'un Auteur de Projet et CSC pour la désignation d'un Surveillant, d'un Coordinateur-Projet et Coordinateur-Réalisation.

A l'unanimité, approuve ces 2 CSC.

11. Aménagement de sécurité routière 2009 : Noirefontaine : Voie des Montagnards & Rue de la Haïge : approbation projet et demande de subsides R.W.

A l'unanimité, approuve ce projet au montant estimatif de 62.926,05 € TVA C. et sollicite les subsides ad hoc auprès du SPW.

12. PCDR – rapport annuel 2009 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce rapport 2009.

13. Question de M.Patrice Dasnois, Conseiller : est-il vrai que la route du Saty va être fermée ?

Réponse du Bourgmestre : c'est une voirie régionale gérée par le SPW et celui-ci a informé le Bourgmestre qu'il était indispensable de la fermer pour des raisons de sécurité, par le biais d'un

rapport à ce sujet sur la dangerosité de celle-ci. Le Bourgmestre ajoute qu'une réunion d'informations pour la population sera organisée prochainement par le SPW à ce sujet. La minorité demande dès lors une copie de ce rapport.

Il est 22 H 30.

Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 06.05.2010.

Par le Conseil :

Le Secrétaire,

le Bourgmestre,